

**IDENTIFICATION**

**Section :** Droit

**Intitulé de l'UE :** Enregistrement et successions

**Code de référence :** 71 23 04 U 32 D2

**Nombre de périodes :** 40

**Nombre de crédits ECTS :** 3

**DESCRIPTION**

**Prérequis ou documents de référence pour une préparation préalable au cours :**

**Capacités :**

En droit civil,

*face à des situations juridiques simples, concernant les personnes :*

- analyser et d'abstraire la situation juridique correspondante par le recours aux règles de droit civil la régissant et en utilisant le vocabulaire adéquat ;
- les résoudre par l'application des notions de droit civil qui les régissent.

**Titre pouvant en tenir lieu :**

Attestations de réussite des unités d'enseignement « DROIT CIVIL : les personnes »

**Finalités particulières :**

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- d'acquérir des connaissances générales en matière de droits d'enregistrement et de successions ;
- d'appliquer les dispositions du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe et du Code des successions à des problèmes juridiques courants ;

- d'établir une déclaration de succession ;
- de connaître et utiliser les voies de recours dans ces matières ;
- d'actualiser et de vérifier ses connaissances par la consultation et le tri d'informations juridiques ;
- de porter un regard critique sur les fondements de la législation relative à ces types d'impôts indirects.

**Contenu du cours :**

**Introduction**

- La notion d'impôt
- Les caractères de l'impôt
- Classifications des impôts

**Partie I Droits de succession**

1 Généralités

2 Droits de succession

- Mutations imposables
- Base imposable et évaluation
- Tarif
- La déclaration

**Partie II Droits d'enregistrement**

1 Définition et but de l'enregistrement

2 Obligation d'enregistrement

3 Classification des droits d'enregistrement

4 La formalité d'enregistrement

5 Analyse par opérations imposables des conditions d'imposition et du calcul du droit

- Les actes relatifs à des immeubles
- Donations
- Acte portant bail, sous-bail...

- Les jugements et arrêts obligatoirement enregistrables

**Bibliographie :**

*Cette liste d'ouvrages est fournie à titre de références et n'est pas obligatoire au suivi du cours*

- CULOT, A., *Manuel des droits de succession*, 10<sup>ème</sup> éd., Larcier, Bruxelles, 2023.
- CULOT, A., *Manuel des droits d'enregistrement*, 10<sup>ème</sup> éd., Larcier, Bruxelles, 2023.
- de Brauwere, V. et Ranalli, B., « La fiscalité successorale des contrats d'assurance-vie « dernier vivant », *R.P.P.*, 2022/3, p. 272-281.
- DE WILDE D'ESTMAEL E., ... ; *Les droits de successions et les droits de donation*, Bruxelles, Larcier, 2019.
- LEMPEREUR, M.-H., « 3. - La planification successorale face à l'évolution fiscale : questions choisies » in Ceci, E. (dir.), *Approche pratique de la fiscalité belge : entre évolution, révolution et questionnement*, 1<sup>ère</sup> édition, Bruxelles, Larcier, 2023, p. 113-152.
- Memento fiscal 2021, p. 207 et suivantes
- Nollet, A., « Section 4 - Abus fiscal (mesure générale anti-abus) et mesures spécifiques anti-abus » in Leleu, Y.-H. (dir.), *Chroniques notariales – Volume 79*, 1<sup>ère</sup> édition, Bruxelles, Larcier-Intersentia, 2024, p. 42-67
- <https://eservices.minfin.fgov.be/myminfin-web/pages/fisconet/document/c52d53b3-4215-4e70-9bf3-4b47d492346e/Memento%20fiscal>

**PERSONNEL(S) ENSEIGNANT(S)**

Deblocq Laurence

**METHODOLOGIE**

Pour travailler au cours, les étudiants doivent disposer des textes législatifs et de la documentation

ad hoc, comme un modèle de déclaration de succession; ceci afin de mieux comprendre la portée des règles juridiques et pouvoir les appliquer en faisant des calculs de droits

d'enregistrement et de droits successoraux.  
Le cours est agrémenté d'illustrations et d'exercices.

### SUPPORTS

Des notes de cours sont mises à disposition sur Moodle. Elles sont à compléter par les étudiants.

Le code pour l'étudiant en droit aux éditions Kluwer et de la législation supplémentaire.

### MODES D'ÉVALUATION ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE

#### Modes d'évaluation :

Examen écrit avec la législation.

#### Acquis d'apprentissage :

L'étudiant sera capable face à des problèmes juridiques simples, concernant les droits d'enregistrement et les droits de successions,

- d'analyser et d'abstraire la situation juridique correspondante par le recours aux règles de droit la régissant et en utilisant le vocabulaire adéquat ;
- de calculer les droits d'enregistrement et de successions la concernant ;
- de rédiger une déclaration de succession ;
- de prévenir les litiges qui y sont relatifs ;
- de structurer et de justifier la démarche juridique mise en œuvre.

### UTILISATION DE L'IA

L'IA pourra être utilisée comme un aidant mais ne remplacera aucunement la présence assidue aux cours. L'étudiant veillera en cas d'utilisation de l'IA à garder un regard critique et à vérifier ce que l'IA annonce.

L'IA ne pourra en aucun cas être utilisée lors de l'examen.

*Les informations des prérequis, finalités particulières et acquis d'apprentissage sont extraites du dossier pédagogique inter-réseaux.*